

# Prime à la conversion 2023

## *Roulons plus propre*



La prime à la conversion 2023 a été augmentée pour inciter les citoyens français à se diriger vers la transition énergétique.

**Les aides à la mobilité propre concernent l'achat ou la location d'au moins deux ans des véhicules appartenant aux catégories suivantes :**

- les voitures particulières (VP), camionnettes (CTTE), ou véhicules automoteurs spécialisés (VASP), dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes ;
- les véhicules électriques à moteur à 2 ou 3 roues et les quadricycles à moteur électrique ;
- les cycles.

Vous pouvez, si vous répondez aux différents critères d'éligibilité, disposer d'une aide financière :

- Les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu de référence pondéré par le nombre de parts fiscales inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.

Toutes les aides sont disponibles sur cette page. Pour en bénéficier, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans un délai de six mois suivant la date de facturation du véhicule.

